



## COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS CONVOCATIONS

**PARIS, LE 1<sup>er</sup> FEVRIER 2022**

### **Julien ARIAS (STADE FRANÇAIS PARIS)**

*Stade Français Paris / RC Toulonnais (J16 TOP 14)*

**Rapport des officiels de match**

A l'issue de la rencontre Stade Français Paris / RC Toulonnais, les arbitres n°4 et n°5, désignés lors de cette rencontre, ont signalé le comportement de M. Julien ARIAS, Entraîneur du Stade Français Paris.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Julien ARIAS et le club du Stade Français Paris sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 9 février 2022.

M. Julien ARIAS n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

### **Arnaud HEGUY (FC GRENOBLE RUGBY)**

*FC Grenoble Rugby / Rouen Normandie Rugby (J19 PRO D2)*

**Rapport des officiels de match**

A l'issue de la rencontre FC Grenoble Rugby / Rouen Normandie Rugby, les arbitres n°4 et n°5 désignés lors de cette rencontre ont signalé le comportement de M. Arnaud HEGUY, Entraîneur du FC Grenoble Rugby.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Arnaud HEGUY et le club du FC Grenoble Rugby sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 9 février 2022.

M. Arnaud HEGUY n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.



## **Temo Sukayawa MAYANAVANUA (LOU RUGBY)**

*USA Perpignan / LOU Rugby (J16 TOP14)*

**Citation**

Au cours de la rencontre USA Perpignan / LOU Rugby, le commissaire à la citation désigné sur cette rencontre a cité le comportement de M. Temo Sukayawa MAYANAVANUA pour une action ayant eu lieu à la 46<sup>ème</sup> minute du match.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Temo Sukayawa MAYANAVANUA est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 9 février 2022.

M. Temo Sukayawa MAYANAVANUA n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

## **John Charles ASTLE (ROUEN NORMANDIE RUGBY)**

*FC Grenoble Rugby / Rouen Normandie Rugby (J19 PRO D2)*

**Carton rouge**

Au cours de la rencontre FC Grenoble Rugby / Rouen Normandie Rugby, M. John Charles ASTLE a été définitivement exclu par l'arbitre à la 80<sup>ème</sup> minute.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. John Charles ASTLE est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 9 février 2022.

M. John Charles ASTLE est suspendu dans l'attente de cette audience.

## **Lucas Martin PAULOS ADLER (CA BRIVE CORRÈZE LIMOUSIN)**

*CA Brive Corrèze Limousin / Biarritz Olympique Pays Basque (J16 TOP 14)*

**Carton rouge**

Au cours de la rencontre CA Brive Corrèze Limousin / Biarritz Olympique Pays Basque, M. Lucas Martin PAULOS ADLER a été définitivement exclu par l'arbitre à la 40<sup>ème</sup> minute.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.



M. Lucas Martin PAULOS ADLER est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 9 février 2022.

M. Lucas Martin PAULOS ADLER est suspendu dans l'attente de cette audience.

### **Taleta TUPUOLA (US MONTALBANAISE)**

*US Carcassonnaise / US Montalbanaise (J19 PRO D2)*

**Carton rouge**

Au cours de la rencontre US Carcassonnaise / US Montalbanaise, M. Taleta TUPUOLA a été définitivement exclu par l'arbitre à la 42<sup>ème</sup> minute.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Taleta TUPUOLA est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 9 février 2022.

M. Taleta TUPUOLA est suspendu dans l'attente de cette audience.

---

## **CONTACT PRESSE**

Thibault Brugeron - thibault.brugeron@lnr.fr - 01 55 07 87 51

